

TOURNOI REGIONAL

du

Cercle Jules Ferry Tennis de Table

Dimanche 08 Janvier 2012

Homologué sous le n° :

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Le tournoi se déroulera selon les règlements de la F.F.T.T. en vigueur, le 08 Janvier 2012, au gymnase GUY MOQUET, 105 Rue des Fossés, 45400 FLEURY LES AUBRAIS, sur 20 tables.

ARTICLE 2 : Cette épreuve sera ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT dans la Ligue du Centre et sur invitation. Le juge arbitre est : ANTHONY PINEAU JA3

Le responsable de l'organisation est : Hervé VERVIALLE - 06 60 97 36 07 - 177 rue Charles Beauhaire - 45140 ST JEAN de la RUELLE.

ARTICLE 3 : Le tournoi comprendra les tableaux suivants, avec leurs droits d'inscription respectifs :

TABLEAUX		POINTAGE	Début du tableau
A	Jusqu' à 999 points	8H30	9H00
B	De 1000 à 1699 points	8H30	9H00
C	Jusqu' à 1399 points	10H00	10H30
D	De 1400 à 2050 points	10H00	10H30
E	80 ans du CJF (Toutes catégories)	11H30	12H00
F	Toutes catégories dames	11H30	12H00
G	Jeunes jusqu'à 999 points	11H30	12H00
H	HANDICAP	13H00	13H30
I	DOUBLES	14H00	14H30

ARTICLE 4 : Dans tous les tableaux, excepté le tableau DOUBLE, les qualifications pour le tableau final se feront par poules de 3 ou 4 avec 2 qualifiés par poule. Le tableau DOUBLE se déroulera par élimination directe. Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes, au meilleur des cinq, excepté le tableau H.

ARTICLE 5 : Dans le tableau I (DOUBLES), les joueurs devront s'inscrire par équipes de 2 et la somme de leurs classements devra être inférieure à 2800 pts. Pour les joueurs classés au-delà de 2000 points, une dérogation leur sera accordée jusqu'à 3000 pts pour l'équipe. Ce tableau se déroulera si l'horaire le permet. Ce tableau sera limité à 32 équipes.

ARTICLE 6 : Chaque participant, suivant son classement et sa catégorie, pourra s'inscrire dans 3 tableaux au maximum + le tableau « double ». Les féminines sont admises dans les tableaux messieurs.

ARTICLE 7 : Les balles seront fournies par les joueurs.

ARTICLE 8 : Afin d'assurer une gestion la plus rigoureuse possible, il est demandé aux joueurs de respecter les horaires. Le pointage se fera 30mn avant le début de chaque tableau. Le « scratch » sera prononcé 15mn après le début de son tableau.

ARTICLE 9 : Dans tous les tableaux, le perdant arbitre le tour suivant. En poule, les joueurs assurent l'arbitrage. Les joueurs ne se soumettant pas à cette obligation seront éliminés des tableaux où ils seraient encore qualifiés, sur simple décision du juge arbitre.

ARTICLE 10 : Les joueurs devront être en mesure de présenter leur licence aux juges arbitres.

ARTICLE 11 : Les engagements devront parvenir au plus tard le samedi 07 Janvier 2012 à 14 h soit



par e-mail : CJFTT@live.com

par téléphone : 06 60 97 36 07 (Hervé) ou 06 89 85 51 54 (Anthony)

par courrier : Anthony PINEAU 1377 Route nationale 20 appartement C23 45770 SARAN

Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de : CJF TENNIS DE TABLE

ARTICLE 12 : Un lot sera tiré au sort sur l'ensemble des participants.

ARTICLE 13 : Le tournoi est doté de lots, de bons d'achat et de chèques d'une valeur totale d'environ 1000 €.

ARTICLE 14 : Une buvette avec restauration sera tenue tout au long du tournoi. Les prix des consommations seront affichés sur place. Il est interdit de manger dans le gymnase.

ARTICLE 15 : Tous les joueurs qualifiés au « TOP ELITE Régional » ne pourront pas participer à ce tournoi.

ARTICLE 16 : Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment ceux concernant la tenue et le comportement des joueurs dans l'aire de jeu.

ARTICLE 17 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant tout accident ou vol pouvant intervenir pendant le déroulement du Tournoi.

ARTICLE 18 : Le Tirage au sort aura lieu le samedi 07 janvier 2012 à 20 h au gymnase Guy Moquet, 105 rue des Fossés 45400 Fleury les Aubrais.

ARTICLE 19: Les organisateurs peuvent limiter le nombre d'inscrits par tableau.

ARTICLE 20 : Le tableau H se déroulera en 1 set gagnant, le vainqueur sera le premier des 2 joueurs à atteindre 31 points. La formule du handicap sera +4 points pour un écart de + de 100 points, +8 pour un écart de + de 200 points, +12 points pour un écart de + de 300 points, +16 points pour un écart de + de 400 points et +20 points pour un écart égal ou supérieur à 500 points.

ARTICLE 21 : Les classements et nombres de points seront ceux de la deuxième phase 2010/2011

<p>Inscription : 7 € + 5 € par tableau supplémentaire. Tableaux supplémentaires <u>gratuits</u> pour les féminines. Tableau DOUBLES : 4 € par personne.</p>
--